

**AIDE, ACCOMPAGNEMENT
ET SOINS A DOMICILE**



**BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT ET
DES SOINS À DOMICILE C'EST :**



Depuis son arrivée au pouvoir, Macron et son gouvernement portent un coup à l'égalité et à la solidarité nationale. Baisse des APL, fin des contrats aidés, hausse de la CSG, la liste est longue et non exhaustive.

Notre branche est déjà précarisée par les ordonnances. De plus nos conditions de travail se détériorent et nous sommes nombreuses à vivre sous le seuil de pauvreté (855 euros mensuel).

Le rapport de branche 2017(bilan social national du secteur de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile), cible des problématiques de turn-over, des difficultés de recrutement dues aux conditions de travail :

- Le Temps partiel généralement subit représente 89% des salariés de la branche, soit 201600 environ sur les 226500 salariés ;
- Amplitude horaire non respectée ;
- Coupures multiples en toute illégalité ;

N°24/2018

Aide à Domicile

15 nov.18

Fédération Nationale Cgt des Personnels des Organismes Sociaux

263, rue de Paris Case 536—93515 Montreuil Cedex —Tél. : 01 55 82 87 01 fede@orgasociaux.cgt.fr

**C
I
R
C
U
L
A
I
R
E**

Les négociations de branche (CPPNI), depuis plusieurs mois, sont stériles. Les ordres du jour se succèdent, n'aboutissent pas et sont reportés de séance en séance.

L'avenant n° 36

Les temps de déplacement entre deux séquences de travail, consécutives ou non sur une même demi-journée, sont considérés comme du travail effectif.

Cet avenant signé par une seule organisation syndicale, la CFDT a été agréé le 04 juin 2018 par le Ministère.

La CGT n'est pas signataire de cet avenant comprenant des clauses suspensives et cumulatives, liées au financement de l'État et des conseils départementaux. Pour être simple si les départements refusent de financer, certains employeurs se sentent légitimes pour ne pas l'appliquer.

Nous sommes contre ces méthodes qui dédouanent les employeurs de leurs responsabilités et accentuent les inégalités de territoire entre salariés d'une même branche. Pour la CGT c'est de la discrimination salariale selon les départements.

Nous vous invitons fortement à contacter vos conseils départementaux et à demander l'application de cet avenant.

Pour rappel, les indemnités kilométriques n'ont pas augmenté depuis 2008. Ce n'est pas le cas du carburant, des assurances, de l'entretien, etc !!!!!!!

Politique salariale :

Cela devient un rituel à chaque fin d'année : les partenaires sociaux font l'état des lieux de la politique salariale de la branche. Le constat reste inchangé d'année en année, il ne reste "RIEN" ou si peu.

À savoir, l'année 2017 s'est soldé par une prime ridicule,

"la prime de la honte !".

Cette année, les miettes de l'enveloppe accordée par le gouvernement, 1% pour 2018, déduction faite du GVT, (glissement vieillesse et technicité), le prévisionnel pour l'application de l'avenant 36, le solde de l'enveloppe 2018 est de 0,17%. L'USB a proposé une augmentation de la valeur du point afin d'utiliser le solde de l'enveloppe 2018. Leur proposition est de passer la valeur du point à 5.389, soit une augmentation de 0,009€.

La valeur du point est actuellement de 5,38. La CGT revendique un réajustement à la hauteur de l'évolution du coût de la vie, soit une valeur du point minimale à 6,67€.

Les négociations sur ce sujet ont débuté à la CPPNI du 18 Octobre 2018 et continueront lors de la prochaine le 13 Décembre 2018.

Les négociatrices CGT continueront à revendiquer une revalorisation réelle de tous les salaires afin d'éviter d'avoir des salaires de début de grille en dessous du SMIC. Actuellement les coefficients des catégories A sont 9 ans sous le SMIC et de 8 ans pour les coefficients des catégories B.

Mais ne nous leurrions pas, cela équivaut à une année blanche supplémentaire pour les salariés.

Comité social économique (CSE) :

Chaque association doit mettre en place le CSE, au plus tard au 31 décembre 2019.

Ce CSE remplace les actuelles instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT).

Nous devons être réactifs sur ce dossier, aller partout négocier les protocoles préélectoraux en partenariat avec l'inter-pro de nos départements.

Nous devons nous former et nous informer afin d'acquérir les bases nécessaires pour la négociation des protocoles d'accord CSE, et/ou protocoles d'accord préélectoraux.

Les Unions Départementales CGT dispensent des formations, la Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux décline en région sa propre formation en tenant compte de la particularité de notre secteur. Dans le dernier "ça bouge" aide à domicile, vous trouverez un dossier sur ce sujet.

La CGT a élaboré des outils sur le sujet, il faut s'en saisir.

Les enjeux sont cruciaux tant pour les droits des salariés que pour la CGT.

En effet, il s'agit de négocier de nouveaux droits et de gagner en représentativité.

Un peu d'anticipation pour l'année 2019.

Le PLFSS (plan de financement de la sécurité sociale) pour 2019 s'annonce ridicule, effectivement le gouvernement envisage 50 millions d'euros en direction des départements pour moderniser notre branche.

Si nous reportons cela au nombre de salariés, cela représente 220 €* brut par ans et par personne.

Si le report se fait sur le nombre de structure cela représente 10 000 euros* par association donc 833€ par mois pour la moderniser.

Autant dire que le compte n'y est pas au vu de la dégradation des conditions de travail et de la perte de notre pouvoir d'achat depuis des années.

- La non-revalorisation de la valeur du point
- La non revalorisation des indemnités kilométriques depuis 10 ans,
- Le non-respect conventionnel,
- Des salariés de plus en plus précarisés
- Perte du pouvoir d'achat,
- Conditions de travail de plus en plus désastreuses, etc...
- Non reconnaissance de nos métiers ;
- Etc.

**Ces pratiques de pressions, ça suffit.
Un ras le bol général s'installe pour
les salariés de la branche.**



Les employeurs, les financeurs, et le ministère n'ont aucune volonté pour établir une véritable politique salariale. Ils restent figés sur leur politique financière au détriment des besoins des salariés et des usagers.

La CGT s'interroge :

QUEL MODÈLE SOCIAL, QUELLE SOLIDARITÉ !

ENSEMBLE CONTINUONS

LES ACTIONS REVENDICATIVES

POUR UNE VÉRITABLE PROTECTION SOCIALE A LA HAUTEUR DES BESOINS

**LUTTER
PLUS la cgt
pour
GAGNER PLUS**

*Calcul base du rapport de branche 2017

